Incident d'audience

On télégraphie de Lyon :

« Ce matin, à l'audience de la Cour d'appel, le nommé Lestourgier, entendant confirmer le jugement qui l'avait condamné à quatre mois de prison pour vagabondage, s'est déchaussé et a lancé un soulier contre les juges qui, heureusement, n'ont pas été atteints. L'accusé a été immédiatement condamné à 5 ans de prison. »

Arrestation d'un dynamiteur.

On télégraphie de Londres :

« Un individu nommé Gratton a été arrêté près Hanlay, samedi soir. Il a été trouvé possesseur de cartouches de dynamite.

» Gratton, traduit devant le tribunal de police, a refusé d'expliquer la provenance et l'usage qu'il comptait faire des cartouches de dynamite. »

LE CHOLÉRA

A Toulon

De dimanche soir à lundi soir, on a constaté à Toulon 27 décès cholériques.

Une sœur hospitalière a été atteinte.

Le cimetière et l'état-civil sont ouverts nuit et jour pour ne pas retarder les inhumations.

Nous recevons la dépêche suivante :

Toulon, 7 juillet, 8 h. 10 soir.

Contrairement à la nouvelle donnée par les journaux, le ministre du commerce, M. Hérisson, n'a pas voulu demander de l'argent, faute de crédits, pour les victimes de Toulon. Il a préféré charger de ce soin les députés du Var.

M. Maurel a télégraphié au maire pour savoir quelle somme serait indispensable : le maire a répondu que la municipalité avait chaque jour pour 1,500 francs de frais supplémentaires sans distribution de secours, et a prié M. Maurel de demander un premier crédit de 100,000 francs.

M. Dutasta correspond directement avec le ministre de l'intérieur, qui lui a donné pleins pouvoirs. M. Waldeck-Rousseau était donc au courant de la situation réelle quand son collègue M. Hérisson a fait, à la tribune, la déclaration qui était inexacte.

On a enregistré 585 départs aujourd'hui à la gare.

A Marseille

Une dépêche d'hier matin, 7 juillet, 11 heures, nous apprend qu'une foule nombreuse commente sous le péristyle de la mairie les chiffres des décès de la dernière journée.

On organise des comités de secours.

Dans la journée de lundi, de 3 à 10 heures du matin, dix nouveaux décès sont ajoutés à la liste, soit au total **TRENTE** décès cholériques depuis hier à midi.

Les dix derniers sont survenus tous en ville; plusieurs victimes jouissaient d'une bonne santé et observaient les lois de l'hygiène.

On s'inquiète, mais le courage ne manque pas pour réagir.

Un premier décès est survenu à bord d'un navire grec, qui a été envoyé au cap Pinède. Un second décès est survenu, ce matin, à bord d'un autre navire de Cuba, *Canarias*. Après désinfection immédiate, ce bâtiment sera également éloigné et évacué au large.

Le maire reçoit actuellement les noms des docteurs qui seconderont les comités de secours.

Il est impossible de se renseigner exactement sur la mortalité de l'hôpital du Pharo, les portes étant presque fermées aux commissaires de police et à beaucoup de médecins.

Sur un ordre venu du ministère, le parquet prépare une liste de condamnés méritant de bénéficier immédiatement d'une remise de peine. On tient à évacuer en partie la prison Saint-Pierre, où se trouvent de nombreux pensionnaires. Le bruit court que certains prisonniers seraient transférés au château d'If.

A Paris

Les rapports officiels continuent à déclarer que l'état sanitaire de Paris est excellent ; aucun cas de choléra n'a été signalé au service de la statistique municipale.

On surveille avec beaucoup de soin les fruits et les légumes apportés aux Halles. Ce matin, tout un lot de melons a été enfoui.

Le bruit court que, si la chaleur que nous subissons persiste cette semaine, la revue des bataillons scolaires sera ajournée.

On rapporte, dit le *Télégraphe*, que deux cas de choléra suivis de décès se sont déjà produits à Paris parmi les émigrants toulonnais.

Le gouvernement doit avoir des renseignements à cet égard, puisqu'il a eu la précaution de faire prendre, à leur arrivée à la gare de Lyon, le nom et l'indication du domicile des voyageurs qui fuyaient le fléau.

Le choléra à Nice

Marseille, 7 juillet, 9 h. 10 soir.

Je tiens de source certaine que quelques cas de choléra ont éclaté à Nice.

Les autorités s'efforcent de cacher cette fâcheuse nouvelle, mais elles ont institué une commission sanitaire.

A l'étranger

La *République française* publie la note suivante :

« Nous apprenons d'une source très sûre que des cas assez nombreux de choléra sont signalés en Espagne, à Valence, à Barcelone, et en Italie, à Rome, à Livourne et à Viterbe. Il est essentiel que le ministre du commerce fasse rapidement vérifier ces nouvelles. Si, comme nous en avons l'assurance, ces nouvelles sont exactes, il est indispensable que nous adoptions aussitôt à l'égard des provenances et des voyageurs d'Espagne et d'Italie les mesures de rigueur qui ont été établies par les gouvernements de Rome et de Madrid contre nos voyageurs et nos provenances. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du 7 juillet 1884

Présidence de M. Floquet, vice-président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Question de M. Calla

M. Calla adresse une question à M. le ministre du commerce relative aux instructions du comité consultatif d'hygiène.

L'orateur demande si ces instructions, qui recommandent d'éviter les grandes agglomérations d'individus, ne devraient pas s'appliquer à la fête du 14 Juillet. Le comité consultatif devrait être appelé, si ce n'est déjà fait, à donner son avis.

M. Hérisson répond que l'épidémie sévit seulement dans deux villes de France et ne s'est pas étendue au delà. Dans ces conditions, des précautions qu'on pourrait appeler excessives ont été prises. Les voyageurs qui viennent de Toulon ou de Marseille sont soumis, à leur arrivée dans les gares, à des fumigations. Il n'y a pas lieu d'aller plus loin et de jeter le trouble et la peur dans les populations. Le gouvernement a cru suffisant de modifier l'heure des revues, le 14 juillet, il ne croit pas nécessaire d'interdire la fête nationale.

Les municipalités célébreront la fête comme elles l'entendront, le gouvernement leur laisse une entière liberté. A Paris, notamment, il faut le dire, jamais la santé publique n'a été meilleure qu'en ce moment, et il n'y a aucune raison d'interdire la fête nationale.

M. Calla se défend d'avoir toute préoccupation politique; il n'a d'autre souci que celui de la santé publique. Le comité consultatif d'hygiène a-t-il ou non émis un avis sur l'opportunité de l'ajournement de la fête du 14 juillet ?

M. Hérisson répond que le comité n'a pas été consulté.

M. Calla invite le ministre à prendre l'avis de ce comité sur cette question.

Question de M. de Lacretelle

M. de Lacretelle pose une question au ministre de l'intérieur sur les travaux qui s'effectuent dans la maison centrale d'Albertville. Ces travaux causent un préjudice à l'industrie.

M. Laroze, sous-secrétaire d'Etat, répond que les prisonniers d'Albertville sont au nombre de 22 seulement; que ces travaux sont exigés par la loi, qui a vu là un moyen de moralisation.

Toutefois, quand le gouvernement constatera que le commerce et l'industrie privée subissent une concurrence déloyale, il s'empressera d'intervenir.

Question de M. Blancsubé

M. le président dit que M. Blancsubé a l'intention d'adresser une question au ministre des affaires étrangères au sujet de l'événement de Lang Son.

M. Jules Ferry dit qu'il a reçu ce matin même le texte du traité de Tien-Tsin. Ce traité est revêtu d'un caractère d'une solennité exceptionnelle ; les deux exemplaires mentionnent l'approbation impériale aux stipulations du traité reconnu conforme à la Constitution chinoise.

Le texte de l'article 2 ne peut donner lieu à aucun doute. Il y a engagement formel de retirer les troupes chinoises en deça de la frontière du Tonkin. Le gouvernement a reçu également le rapport sur l'engagement de Lang-Son.

Il en résulte que ce sont les troupes régulières chinoises qui ont ouvert le feu dans des conditions qui caractérisent un véritable guet-apens. Il y a, dans cette action, le principe d'une réparation nécessaire.

Après avoir renoncé à une indemnité au mois de mai, le gouvernement croit devoir rappeler au gouvernement chinois que ces choses se paient et sont susceptibles de réparation. Le gouvernement attend la réponse de la Chine à ses communications; en attendant, il est en mesure de faire respecter les traités. Il fera respecter avec modération, mais avec une fermeté que rien n'ébranlera, les droits, les intérêts de la France. (Applaudissements).

M. le président fait connaître qu'il a reçu sur cette question une demande d'interpellation de M. Granet.

M. Blancsubé demande que sa question soit jointe à l'interpellation de M. Granet.

M. Granet dit qu'après les déclarations du gouvernement, il attendra les documents annoncés pour demander la mise à l'ordre du jour de son interpellation.

Si le gouvernement veut, dès à présent, fixer une date pour l'interpellation, l'orateur se déclare prêt à l'accepter.

M. Jules Ferry dit qu'il ne peut fixer de délai, mais que le délai sera court; la discussion viendra certainement avant la séparation de la Chambre.

L'incident est clos.

La place de Lyon

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif au déclassement de l'enceinte de Lyon.

Mgr Freppel demande si la commission a pris l'avis du comité de défense; au cas où elle ne l'aurait pas, il y aurait lieu de surseoir à la discussion. La question intéresse au plus haut point la défense nationale.

M. le général Campenon répond qu'il ne s'agit pas en réalité de déclasser l'enceinte, mais seulement une très petite partie de l'enceinte de Lyon. Le comité de défense aurait dû être consulté s'il avait été question de toute l'enceinte, mais on s'est toujours contenté de l'avis du comité de fortifications quand il s'agit d'une opération de détail. Il y a intérêt pour la population de Lyon, à ce que la discussion du projet ne soit pas retardée.

M. le président, rappelle que, d'après ce qui a été convenu, le vote devait être ajourné si le projet donnait lieu à discussion.

M. Margaine appuie l'ajournement.

Le projet de loi est ajourné et mis à l'ordre du jour après la proposition sur le régime des sucres.

Le régime des sucres

M. de Lanessan dépose le rapport sur le projet de loi relatif aux crédits pour Madagascar.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de M. Robert relative aux sucres.

M. **Gerville-Réache** déclare que la décision de la Chambre sera un arrêt de vie ou de mort pour les colonies qui produisent du sucre. Il réclame l'égalité de traitement pour les sucres coloniaux et les sucres métropolitains.

M. Villain conteste les chiffres indiqués par M. Gerville-Réache et dit que les avantages faits à la sucrerie métropolitaine sont moins grands qu'on ne l'a dit.

La suite de la discussion est ajournée

Mardi, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 5 h. 45.

LETTRES DE BELGIQUE

(*Suite et fin. — Voir notre numéro d'hier.*)

L'alliance des indépendants et des catholiques est d'autant plus forte en ce moment, d'autant plus indissolublement scellée, que depuis son avènement au pouvoir le gouvernement n'a posé que des actes de liberté, de justice et de décentralisation. Je vous ai fait connaître déjà les arrêtés royaux, contresignés par MM. Jacobs et Woeste, en vertu desquels les provinces et les communes ont été affranchies du joug tyrannique des commissaires spéciaux. Voici un second document, signé par tous les membres du cabinet, et où se trouve proclamée, avec une énergique concision, la liberté la plus large. Sous l'ancien ministère, le citoyen belge, engagé au service de l'Etat dans une fonction quelconque, était entravé dans ses droits les plus essentiels, les plus sacrés. Sous peine de perdre sa place, de se voir ravir le pain de sa famille, il était forcé de voter pour les candidats ministériels et d'envoyer à l'école officielle, soit disant neutre, ses enfants, si grandes que fussent les répugnances de sa conscience. Désormais, tout citoyen exercera librement ses droits d'électeur et ses droits de père de famille. MM. Ferry et Waldeck-Rousseau liront utilement la circulaire des ministres conservateurs de Belgique ; elle est conçue en ces termes :

» Les fonctionnaires et employés de l'Etat quel que soit leur rang dans la hiérarchie, ont un droit égal à jouir librement de leurs prérogatives comme citoyens et comme pères de famille.

» Comme citoyens, s'ils sont électeurs, ils peuvent voter selon leurs convictions. Aucune pression, aucun abus d'influence ne peut être exercé sur eux, et leurs opinions personnelles ne sont ni un titre à d'injustes faveurs, ni une cause de défaveur. Toutefois, la nature même de leur mandat doit leur interdire de se jeter dans la mêlée des partis.

» Comme pères de famille, ils ont le libre choix de l'école pour leurs enfants. Aucune atteinte, directe ou indirecte, ne peut être portée à ce droit constitutionnel.

» Le devoir du gouvernement est de sauvegarder pleinement la liberté de conscience de tous les serviteurs de l'Etat.

» Si ces règles étaient enfreintes, les abus devraient être immédiatement signalés au ministre compétent, par la voie hiérarchique. »

Parmi les calomnies mises journellement en cours contre le ministère par les journaux libéraux, l'une des plus audacieuses concerne l'état de nos finances publiques. Je lis dans le même *Echo du Parlement* ces lignes : « M. Malou vivait dans le désordre. Il avait créé le déficit. Il le laissait s'accumuler. Chaque exercice approfondissait l'abîme. Sans les ressources qui ont été votées, le pays était en pleine désorganisation financière. C'était la hideuse banqueroute. Le ministère dont M. Graux faisait partie a empêché ce désastre. » Il n'est pas possible de mentir plus effrontément. La vérité, la voici : l'ensemble des exercices budgétaires auxquels M. Malou a présidé comme ministre des finances, depuis 1871 jusqu'en 1848, s'est clôturé par un boni de plus de 40 millions. Le déficit n'a fait son apparition qu'en 1879, après l'avènement du cabinet libéral, grâce à l'imprévoyante et inhabile gestion de M. Graux. Depuis, sous l'impulsion des gaspillages scolaires, le déficit s'est accentué chaque année au point de nécessiter en 1883 la création de 14 millions d'impôts nouveaux. Mais cela n'avait pas suffi ; le budget de 1884 accusait un nouveau déficit de plus de 12 millions, et l'on annonce de toutes parts, en ce moment, qu'à peine revenu à la tête du département des finances M. Malou aurait découvert un manquant de 13 millions pour l'exercice en cours.

La responsabilité du déficit pèse donc tout entière et exclusivement sur le libéralisme, avec ses écoles sans élèves, avec son enquête scolaire dispendieuse, avec son exploitation honteuse des ressources publiques au profit de ses adeptes.

On a prétendu encore que les catholiques belges étaient sur le point de se diviser, que déjà des dissidences avaient éclaté dans leurs journaux et que bientôt on les verrait se combattre et s'entre-déchirer sur le champ de bataille même où ils ont remporté, le 10 juin, et où ils espèrent consolider, le 8 juillet, la plus éclatante des victoires. Tout cela est faux comme le prétendu « impôt du pain », calomnie d'un jour, déjà évanouie et dissipée. L'union est entière, complète; elle n'a jamais été plus intime. Tous les catholiques sont d'accord à vouloir ce que veut le ministère, ce que voudra la majorité quand elle sera réunie le 22 juillet prochain. Comme le disait dimanche dernier, à Alost, M. Woeste, ministre de la justice, cette volonté commune et unanime du parti conservateur embrasse trois points : la réforme scolaire sur une large base, sur une base acceptable pour tous les hommes de bonne foi ; la réforme administrative sur le terrain, historique en Belgique, de l'autonomie provinciale et communale; et la réforme du droit de suffrage, dans le sens d'un élargissement considérable du corps électoral à tous les degrés.

PETITES NOUVELLES

*** Le ministre de la marine et des colonies vient de décider que toutes les personnes qui désirent se rendre au Tonkin pour s'y établir, peuvent obtenir des passages gratuits sur les transports de l'Etat, à charge du simple remboursement de la ration, soit environ 80 francs par personne embarquée.

L'avis portant cette décision à la connaissance du public, ajoute que les localités du Tonkin qui offrent en ce moment le plus de ressources sont les villes d'Hanoi et d'Hai-Phong.

Les colons trouveront auprès des autorités locales les renseignements et les conseils dont ils pourraient avoir besoin. Des instructions ont été, à cet effet, adressées aux autorités.

*** Le soldat Fort, condamné à mort par le conseil de guerre de Grenoble, pour désobéissance et voies de fait, a comparu samedi, après cassation de l'arrêt, devant le conseil de guerre de Lyon qui l'a condamné à cinq ans de travaux forcés.

*** On nous écrit de Versailles que M. Dominique Morlas, l'un de nos confrères de province, s'est tiré trois coups de revolver dans la poitrine, et que son état est désespéré. On ignore encore les motifs qui l'ont poussé au suicide.

C'est, en quelques jours, le troisième journaliste dont nous ayons le regret de constater le suicide.

*** On se souvient de l'ex-abbé Junqua, qui avait jugé à propos de se marier. Un jugement vient d'être rendu contre lui, prononçant la séparation de biens au profit de sa femme.

*** Une dépêche de Londres du 6 juillet, dit qu'à Clondeboye, le château de lord Dufferin, un ours, que le château y avait amené de Saint-Pétersbourg, a déchiré aujourd'hui son gardien.

*** Le général Rousseau, commandant la place de Belfort, est mort ce matin subitement.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 8 juillet, minuit 40.

La pression barométrique est de 762 m/m à Biarritz.

761 à Cherbourg.

762 au Havre.

765 à Belfort.

Dépressions sur l'Irlande.

Temps probable : vent d'entre sud et ouest, beau.

Belle température.

AFFAIRES MILITAIRES

Travailleurs militaires pour la moisson. — M. le ministre de la guerre a décidé que, cette année, comme les années précédentes, des travailleurs militaires pourraient, dans certaines limites, être mis à la disposition des cultivateurs, aux époques de la fenaison et des moissons. A cet effet, il pourra être accordé des permissions de 30 jours aux militaires se rendant comme travailleurs dans leurs familles résidant au loin. De 20 jours, aux militaires allant travailler chez des cultivateurs résidant à proximité de leur ville de garnison.

L'abondance des matières nous force à ajourner à demain la suite de notre feuilleton.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Conseil municipal se réunira vendredi 11 juillet, à sept heures et demie. Voici l'ordre du jour :

1. Nomination de la commission scolaire. — 2. Réception des travaux d'aqueduc de la rue de la Gare. — 3. Mise en état de viabilité de la rue Stephenson. — 4. Caisse des retraites. — Diverses demandes formées par MM. Leuridan, archiviste-bibliothécaire ; Bouzin, ancien professeur aux écoles académiques ; Louis Selosse et Jean-Baptiste Floris, ex-gardes champêtres ; Delbecque, Lecomte et Honoré, guetteurs ; César Catteau, ancien préposé d'octroi.

5. Renouvellement du bail de l'institution N.-D. des Victoires. — 6. Demande de renouvellement de subside formée par M. Ollé. — 7. *Grande-Fanfare*. — Demande d'augmentation de subvention. — 8. Nomination des commissaires, répartiteurs de contributions directes pour la formation des rôles de 1885. — 9. Mise en adjudication de la fourniture de deux cent vingt corsets en fer pour garantir les arbres à planter boulevard de Cambrai et boulevard Gambetta. — 10. Grosses réparations effectuées dans les établissements municipaux : demande d'un crédit de 19,545 37. — 11. Exécutions de peintures 1e à l'Ecole nationale de musique, crédit demandé, 3,547 73 ; à l'institution de N.-D. des Victoires, crédit demandé, 767,58 ; à l'Hôtel-de-Ville et dépendances, crédit demandé, 4,723 fr. — 12. Chemin d'intérêt commun n° 151 de Roubaix à Hem ; rapport de l'agent-voyer principal. — 13. Demande d'une subvention formée par le sieur Escande en vue de l'exploitation de l'Hippodrome-Théâtre. — 14 Ouverture d'un passage couvert entre l'église Saint-Martin et la rue Nain ; demande de M. Loridant. — 15. Participation de l'Etat dans les dépenses de l'instruction primaire pour l'année 1883. — Communication de M. le maire du Havre. — 16. Classement de la rue Meyerbeer ; avis sur l'enquête. — 17. Demande de M. Jean Salembier, relative à l'augmentation de son traitement, décidée le 28 novembre 1883. — 18. Trottoirs de la rue de la Gare. — 19. Demande d'un crédit afférent aux mesures préventives à prendre en vue d'une épidémie.

Rapports de commissions. — 1. Fourniture de cabans au personnel de l'octroi ; vote d'un crédit. — 2. Demande d'un trousseau formée en faveur du jeune François Esnault, pensionnaire à l'Institut des jeunes aveugles. — 3. Demande d'un trousseau formée par la famille du jeune Dasbucquois, pensionnaire de la ville à l'Institut des jeunes aveugles de Ronchin. — 4. Réclamation de M. Vandekerkhove, entrepreneur. — 5. Réclamation de M. Boutry, entrepreneur. — 6. Demande d'un subside formée par le jeune H. Lamons, ancien élève des Ecoles Académiques, actuellement élève à l'Ecole Nationale des Arts Décoratifs.

7. Anciennes écoles académiques ; réclamation de M. Sadon, professeur de tissage — 8. Création dans les bureaux du secrétariat d'un emploi de commis aux écritures et spécialement attaché au registre des délibérations du Conseil. — Demande d'un crédit. — 9. Rue de la Perche. Construction d'un aqueduc. — 10. Magasins généraux. Compte de mitoyenneté de M. Sarlin. — 11. Cession de terrain à la voie publique par suite d'alignement. — 12. Anciennes écoles académiques. — Mémoires de divers fournisseurs. — 13. Installation de bouches d'incendie pour pompes à vapeur et de bornes-fontaines. — 14. Condition publique. — Règlement d'un compteur à eau ; crédit demandé : 814,70. — 15. Mise en adjudication des travaux d'entretien des propriétés communales pendant les années 1884-1885. — 16. Réclamation de M. Mils, concernant sa retraite. — 17. Demande de secours en faveur du nommé Jean-Louis Delbecq, guetteur. — 18. Société des Courses de Roubaix ; demande d'une subvention.

19. Exploitation des terrains du jardin St-Martin. — 20. Rue des Ecoles. — Aliénation de terrains. — 21. Modifications à apporter au tarif de l'octroi en vue de compenser la diminution de ressources provenant de certaines exonérations, etc. — 22. Gare de Roubaix ; établissement d'une nouvelle entrée de la cour des voyageurs. — Demande de subvention formée par le club nautique de Roubaix. — 24. Classement d'une partie de la rue Buffon. — 25. Classement de la rue Voltaire. — 26. Classement de la rue de Flandre. — 27. Pétition d'un groupe d'habitants de Roubaix tendant à obtenir l'ouverture d'un marché rue Richard Lenoir. — 28. Liberté des marchés aux denrées. — 29. Percement d'une rue donnant accès à l'église du Rédempteur. — 30. Demande en réhabilitation formée par le sieur Fidèle Lepers, avis du conseil municipal. — 31. Cours de M. le Dr Chervin aux bègues.

Le banquet offert à Gustave Nadaud, l'illustre poète, par les membres du *Cercle du Dauphin*, a été particulièrement brillant. Près de deux cents convives entouraient leur président d'honneur, et au milieu de cette société d'amis, où règne la cordialité la plus franche, où rien ne divise et où tout réunit, nous nous plaisions à évoquer ce vieil esprit roubaisien si ouvert, si affable, si hospitalier.

Le *Cercle du Dauphin*, fondé en 1803, a conservé ces vieilles traditions d'honneur, de probité, d'esprit de famille; intelligemment dirigé par son excellent président, M. Henri Verlais, il compte plus de 350 membres, tous zélés sociétaires, tous groupés autour de ce vieux drapeau de 1806 que nous avons salué hier soir avec respect et émotion.

A la table d'honneur étaient réunis les deux présidents, Gustave Nadaud, M. Henri Verlais, entourés des illustrations de la poésie et de la chanson, Desrousseaux, le grand chansonnier lillois, Manso, le poète élégant et sentimental, Watteeuw, le spirituel et désopilant *Broutteux* ; puis c'étaient des maîtres chanteurs, Minssart et Pascalin, sans compter les membres de la commission du cercle, vétérans du vieux Dauphin.

Une poésie de circonstance, brillamment récitée par son auteur, M. Arthur Vermylen, ouvre le feu des divertissements de la soirée ; elle célèbre la gloire des archers du Dauphin : une fanfare éclatante l'accompagne et les vaillants chevaliers de la flèche viennent tour à tour, aux pieds de leur monarque, recevoir les récompenses dues à leurs mérites. Au milieu de la scène improvisée se trouve un superbe tableau représentant le *Martyre de Saint-Sébastien*, don de MM. Henri Verlais et Dubois.

Puis, M. Manso nous récite une ravissante pièce intitulée : *Les enfants*, où l'on ne sait ce que l'on doit admirer le plus de la finesse de la pensée ou de l'élégance de la poésie.

Gustave Nadaud nous dit alors, avec ce charme pénétrant qui caractérise son talent prodigieux : *le Bain des charbonniers, la Garonne*. Les applaudissements éclatent de toutes parts; c'est de l'enthousiasme, c'est du délire !

M. Henri Verlais, président du cercle, porte le toast suivant :

« Chers Dauphinois,

« L'honneur d'être votre président m'impose un devoir bien agréable à remplir ; c'est celui de porter un toast à un illustre enfant de Roubaix, notre président d'honneur. C'est toujours avec un nouveau plaisir que je vous convie pour lui rendre cet hommage. Aujourd'hui, c'est avec fierté que je le fais, entouré comme je suis de MM. A. Desrousseaux, le chansonnier populaire, surnommé par ses compatriotes : le Désaugiers du prolétaire Lillois; Charles Manso, le poète sentimental dont les œuvres ont été couronnées par différentes sociétés savantes; Jules Watteeuw, le spirituel fabuliste tourquennois, le désopilant rédacteur du *Broutteux*.

» Je ne puis résister au désir d'ajouter le nom d'un autre travailleur de la pensée : c'est celui de notre ami Arthur Vermylen, le modeste poète Dauphinois, celui dont la plume est toujours prête à notre premier appel.

» Je vous remercie, Messieurs les invités, d'avoir bien voulu nous faire l'honneur de venir vous joindre à nous, pour fêter l'immortel et bien-aimé poète.

» Dauphinois,

» Je vous donne rendez-vous à l'année prochaine, et, comme aujourd'hui, nous boirons à la santé de notre président d'honneur, à Nadaud ! »

Toute l'assemblée se lève et s'unit à son président dans un chaleureux *vivat*.

Que dire de Desrousseaux. Que son œuvre est toujours jeune, qu'elle séduit toujours par ses qualités de naturel franc et jovial, et de saine et douce philosophie. *L'habit de min vieux grand-père* a retrouvé son grand succès d'autrefois, et le *Pannat*, avec ses mésaventures oyeuses, a déridé tous les fronts.

Voici venir le successeur et l'émule de Desrousseaux, Watteeuw, le célèbre *Broutteux*, de Tourcoing; il y a dans les petits poèmes du sympathique chansonnier une pointe d'esprit vraiment charmante, et tout cela est dit avec un naturel, un accent local vraiment inimitables. *Quartelette* avec son oraison funèbre, *c'est mi Justin*, et *la langue des buresse* ont obtenu un succès de fou rire.

N'oublions pas MM. Pascalin et Minssart qui, dans le grand air de la *Reine de Saba* et le duo de la *Reine de Chypre*, ont été très applaudis.

Nous avons aussi remarqué une amusante parodie écrite et chantée par M. Ghestemme ; c'est le brave domestique du cercle, Louis Dasmalines, qui en faisait l'objet.

Le chanteur et le vieux serviteur, ont reçu tous deux une véritable ovation.

Au moment où nous nous retirons, enchanté de l'aimable accueil reçu, ravi de tant de belles choses entendues et admirées, la fête continuait ; elle a dû se prolonger jusqu'au jour, à la grande joie des charmants et loyaux sociétaires du vieux *Dauphin*.

Remy.

La Société de Géographie rappelle aux jeunes gens et aux jeunes filles qui se sont fait inscrire pour prendre part au concours de 1884 que la réunion aura lieu, comme les années précédentes, à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des adjudications où tous les concurrents devront être rendus à 7 h. 45 du matin, le jeudi, 10 juillet. La composition commencera à 8 heures précises.

Grande Fanfare. — C'est dimanche prochain que cette société musicale doit se rendre à Roulers pour y donner un concert, dans le parc Saint-Sébastien.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés :

Première partie. — 1° Ouverture inédite dédiée à la *Grande Fanfare*, Nihoul. — 2° Air varié pour basse, exécuté par M. Lefèvre, Montagne. — 3° *Marche aux Flambeaux*, V. Delannoy. — 4° *Louise-Marie*, ouverture, Panne. — 5° *Polka des Forgerons*, Bléger.

Deuxième partie. — 1° Ouverture symphonique, V. Buot. — 2° *L'Ombre*, fantaisie, Flotow. — 3° *Le cœur et la main*, fantaisie, Lecocq. — 4° *Fleur des Bois*, fantaisie, Van Perck. — 5° Polka pour piston, ***

Les membres honoraires désireux d'accompagner la société, sont priés de adresser leur demande à M. Edm. Bourgeois, vice-président, 15, rue du Moulin, ou à l'Hôtel des Pompiers, avant samedi, à deux heures.

Le départ du train a lieu dimanche, à 8 h. 1/2 du matin.

Le concert commencera à 3 heures.

Un noyé à l'école de natation. — Lundi, vers 6 heures 1/2 du soir, pendant que plusieurs centaines de baigneurs se trouvaient dans le bassin gratuit de l'école de natation, un garçon de 14 ans, Alfred Planquart, perdit tout-à-coup connaissance. Un de ses camarades le souleva, et aussitôt, le maître-nageur Démin vola à son secours. Planquart fut transporté à la pharmacie de l'établissement où il reçut des soins en attendant l'arrivée du médecin. Quand M. Bernard vint, une demi-heure plus tard, le pauvre garçon avait rendu le dernier soupir.

M. Bernard croit que Planquart a succombé à une congestion. Il avait, paraît-il, mangé fort peu de temps avant de se baigner.

Vers huit heures et demie seulement, les parents de Planquart apprirent la triste nouvelle. Ils accoururent à l'école, suivis d'une centaine de personnes. Lorsqu'ils furent en présence du cadavre, il se passa une scène déchirante que nous nous refusons à décrire. Ils ont dit que le malheureux enfant était rentré, vers six heures, de la maison où il travaillait et avait copieusement goûté. Vers six heures un quart, il était parti sans dire où il allait. Plusieurs centaines de personnes ont stationné, jusqu'à neuf heures, devant l'école de natation. A dix heures, le cadavre a été transporté chez les parents, rue de la Vigne.

Un maître encolleur, de l'établissement de M. Deschamps-Desrousseaux, rue Fosse-aux-Chênes, M. Dumortier, a reçu hier, sur le pied droit, un ansereuil qui lui a littéralement coupé le deuxième doigt.

Après avoir reçu les premiers soins, il a été reconduit chez lui en voiture.

Une disparition. — Dimanche dernier, un enfant âgé de trois ans et demi a disparu de la maison de ses parents, rue Fosse-aux-Chênes, cour Sinsoilliez ; depuis, il n'a plus été revu. Il porte un pantalon noir, un tablier de cotonnette, des bottines à lacets; il a des cheveux blonds coupés ras et les yeux légèrement rougis.

Objets trouvés. — Une quinzaine d'objets ont été oubliés à l'école de natation, par des baigneurs, depuis l'ouverture. On peut les réclamer au directeur, M. Emile Lovignie.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 8 juillet 1464. — Mort de noble dame Agnès de Lannoy, épouse de Jean, seigneur de Roubaix. Elle fut enhumée dans la chapelle de St-Jean-Baptiste, en l'église paroissiale de St-Martin de Roubaix. (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. I, p. 109.) — On célébrait, chaque année, pour le repos de son âme, un obit fondé dans l'hôpital Ste-Elisabeth, par dame Isabeau de Roubaix. (Archives de Roubaix, G.G., 287, f. 15, v.)

8 juin 1681. — Jean et Léger Truffaut déclarent avoir vendu à Denis Dumoulin, clerc d'Hem, pour l'hôpital Ste-Elisabeth de Roubaix, moyennant la somme de 1,180 livres, 801 quarterons de terre à labour, gisant à Touffiers, et tenus de l'échevinage de Lannoy. (Archives de Roubaix, G.G., 287, f. 26.)

8 juillen 1804. — Une déclaration du conseil municipal de Roubaix, en date de ce jour, nous apprend qu'aucun des biens des hospices et établissements de bienfaisance de la commune, n'a été aliéné et qu'aucun capital de rente n'a été remboursé. (Archives de Roubaix, D. I (a), numéro I.)

8 juillet 1869. — Le conseil municipal de Roubaix, désireux de procurer aux travailleurs le moyen de se créer des ressources à un taux raisonnable, dans certains moments de chômage et de misère, et considérant que la succursale du Mont-de-Piété de Lille, qui existe à Roubaix, est une ruine pour les déposants, à cause de la surcharge de frais incombants aux dépôts, émet le vœu unanime qu'il soit donné suite au projet de la commission des hospices, demandant, la création, à Roubaix, d'un Mont-de-Piété. (Archives de Roubaix, D. I. (a), numéro 18.)

Concours colombophiles. — Voici le résultat du concours du dimanche 29 juin sur Tolosa (Espagne), organisé par la Société colombophile le « Ballon », établie chez Mme veuve Tanchou-Parent, à Hersaux.

Lâcher de 101 pigeons dont 3 pour plaisir et 98 pour concourir le 28 juin, par M. Antoine Ménard.

Temps clair, vent Nord-Ouest

1er prix, MM. Leoutre, de Mouscron (Marlière), constaté le lundi 30 juin, à 8 h. 1/2 du matin, HUPPP, 5.3 fr. et une garniture de cheminée. — 2e, Et. Dujardin, de Roubaix, id. le lundi 30 juin, à 11 h. 27 matin, HPP 260 fr. et une garniture de cheminée. — 3e, Lamothe, de Mouscron, id. le mercredi 2 juillet, à 8 h. 1/2 matin, 120 fr. — 4e, Seynave, de Mouscron, id. le mercredi 2, à 11 h. 01 soir, PP 23 fr. — 5e, Coulon, de Mouscron, id. le jeudi 3, à 6 h. 43 soir, PPP 4 0 fr. — 6e, Destombes, de Tourcoing, id. le vendredi 4, à 8 h. 14 matin, P 10 0 fr. — 7e, Leruste, de Wattrelos, id. le vendredi 4, à 9 h. 18 matin, P 120 fr. — 8e, Tanchou, id. le vendredi 4, à 10 h. 01 matin, P 110 fr.

9e, Liagre, Wattrelos id., 5 h. 40 soir, P 110 fr. — 10e, Tanchou, Tourcoing, le samedi 5, 7 h. 05 matin, 16 fr. — 11e Browaeys, Roubaix, id., 7 h. 21 matin, P 85 fr. — 12e, Caprès, Mouscron, id., 12 h. 29 soir, 60 fr. — 13e, Marafin, Tourcoing, id., 12 h. 54 soir, 6 fr.

Le pigeon de M. Lamothe, de Mouscron, a été pris à Wattrelos, le dimanche 29 juin, par un amateur peu soucieux; mais sur les instances de M. A. H..., amateur sérieux, il a été lâché le mardi matin et a emporté le 3e prix le mercredi 2 juillet, à 8 heures 1/2 du matin.

TOURCOING

L'élection législative du 20 juillet. — M. le maire de Tourcoing vient de prendre l'arrêté suivant :

« Nous, maire de la ville de Tourcoing, chevalier de l'Ordre de la Légion-d'Honneur, portons à la connaissance des électeurs l'arrêté pris par M. le préfet du Nord.

» Préfecture du Nord,

» Nous, préfet du département du Nord, officier de l'Ordre de la Légion-d'Honneur,

» Vu le décret du 24 juin 1884 portant convocation du 6e collège électoral de l'arrondissement de Lille, au dimanche 20 juillet 1884, pour l'élection d'un député en remplacement de M. Dabuchy, décédé.

» Vu la loi organique du 30 novembre 1875, sur l'élection des députés.

» Arrêtons,

» Article 1er. — La ville de Tourcoing est divisée pour l'élection du 20 juillet, en cinq bureaux de vote établi conformément au tableau d'autre part.

» Art. 2. — Le présent arrêté sera immédiatement publié et affiché dans la ville, par les soins de M. le maire qui est chargé d'en assurer l'exécution.

» Lille, le 30 juin 1884.

» Pour le préfet du Nord,

» *Le secrétaire général délégué*,

» Signé : Bouffet.

» *Canton sud de Tourcoing*

» 1er bureau. — Electeurs compris du n° 1 au n° 1760, Hôtel-de-Ville.

» 2e bureau. — Electeurs compris du n° 1761 au n° 3520. Salle de la Bourse du commerce.

» 3e bureau. — Electeurs compris du n° 3521 à la fin de la liste, Ecole de filles rue des Orphelins.

» *Canton Nord*

» 4e bureau. — Electeurs compris du n° 1 au n° 1440, Salle du Bureau de bienfaisance à l'Hôtel-Dieu.

« 5e bureau. — Electeurs compris du n° 1441 à la fin de la liste, Ecole de garçons, rue de Gand.

» Pour copie conforme,

» *Le maire de Tourcoing*,

» V. Hazebrouck. »

Lundi, vers minuit, l'agent Olivier, passant dans la rue du Prince, aperçut un homme en état d'ivresse et l'engagea à retourner à son domicile. A peine l'agent s'était-il éloigné que l'individu escalada une clôture de 2 mètres 20 de hauteur et sauta dans la cour de la maison de M. Pierre Denis; un voisin, qui de sa fenêtre avait vu les manœuvres de notre fa